BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 979

17 – CHARENTE-MARITIME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINTES

Ventes et cessions

423 101 393 RCS Saintes.
D'USSON.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 113000.00 EUR.
Adresse : Chateau d'Usson, Les Egreteaux, 17800 Pons.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Aux termes d'un acte sous signature électronique en date du 26 novembre 2025, la société SUR UN ARBRE PERCHE, société à responsabilité limitée au capital de 5.000 euros, dont le siège social est sis La Croix des Egreteaux, Le Château d'Usson — 17800 PONS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 529 790 305 RCS SAINTES, et la société SARL D'USSON, société à responsabilité limitée au capital de 113.000 euros, dont le siège social est sis Château d'Usson, lieudit Les Egreteaux - 17800 PONS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 423 101 393 RCS SAINTES, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société SUR UN ARBRE PERCHE par la société SARL D'USSON La société SUR UN ARBRE PERCHE ferait apport à la société SARL OUSSON de la totalité de son actif, soit 141.486 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 1 11.055 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 30.431 euros. La totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenus par la même société mère, la société HISTOIRE DE JOUER, Société par actions simplifiée au capital de 1.693.736 euros, dont le siège social est situé Château d'Usson, lieu-dit Les Egreteaux - 17800 PONS, immatriculée sous le numéro 443 037 007 RCS SAINTES, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, et en l'absence d'attribution de parts sociales créées par la société absorbante, aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1 er janvier 2025, dun point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société SUR UN ARBRE PERCHE depuis le 1 er janvier 2025 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société SARL D'USSON. La société SUR UN ARBRE PERCHE sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le 31 décembre 2025. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de SAINTES au nom des deux sociétés le 26 novembre 2025 pour être annexé au registre du commerce et des sociétés. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-1 1 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce ou le tribunal des activités économiques compétent. Pour avis.